



Véhicule dangereux d'occasion

Par **Kisskewl**, le **28/11/2019** à **07:16**

Bonjour, nous avons acheté un véhicule d'occasion il y a 1 mois, pour 12800€ ... A un particulier. Son fils (garagiste de surcroît) a fait l'intermédiaire. Contrôle technique vierge il y a 3 mois selon lui. Nous avons le PV.

Le véhicule présentant déjà de nombreuses pannes, déjà 400€ de frais, nous avons repassé un contrôle technique.

Verdict 4 pneus gravement endommagés, craquelés, validant pas ce nouveau contrôle. Risque d'éclatement selon le contrôleur. Défaut qui selon lui n'est pas récent. 4 Disques de frein usés sans contre visite.

Les 4 pneus portent la trace d'un produit visant à camoufler les craquelures.

Le vendeur parti à l'étranger reste hermétique à nos sollicitations ne répond plus à nos mails, refusé de nous donner une adresse postale.

Montant du changement de pneu 440€+ montage...

Pouvons nous porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui?? Afin de le faire réagir et prendre des responsabilités ?

Merci de vos réponses.